

Travaux publics et Services gouvernementaux

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage , Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Electronics, Simulators and Defence Systems Div. /Division des systèmes électroniques et des systèmes de simulation et de défense

11 Laurier St. / 11, rue Laurier 8C2, Place du Portage Gatineau Québec K1A 0S5

Title - Sujet Electrical Hardwa	are and Supplies		
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date	
F2603-210661/A		2021	-12-16
Client Reference No N° de re 0020210661	éférence du client	•	
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$QF-127-28451	férence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	S No./N	N° VME
127qf.F2603-210661			
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd f	in
at - à 02:00 PM	Eastern Standard Ti	me ES	Γ
on - le 2022-01-26	Heure Normale du l'	'Est Hì	NE
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination	: Other-Autre:	7	
Address Enquiries to: - Adress Larose, Lorraine	ser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur 127qf
Telephone No N° de télépho	ne	FAX	No N° de FAX
(819) 420-1762 ()		(819)	934-0610
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	•		
Spe	cified Herein		
Précisé	dans les présentes		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein – Voir ci-inclus	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseu	r/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to si	ign on behalf of Vendor/Firm
(type or print) Nom et titre de la personne autorisée à s	igner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	-
Signature	Date



File No. - N° du dossier 127qf FP2603-210661

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1	. – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	EXIGENCES DE SÉCURITÉ	
1.2	EXIGENCE	
1.3	DÉBRIEFING	
1.4	SERVICE CONNEXION POSTEL	2
PARTIE 2	- INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS	3
2.2	PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	4
2.4	LOIS APPLICABLES	4
2.5	PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	4
PARTIE 3	B – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
PARTIE 4	- PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1	Procédures d'évaluation	7
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTIE 5	- ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	٥
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
PARTIE 6	5 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	10
6.2	EXIGENCE	10
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS GÉNÉRALES	10
6.4	DURÉE DU CONTRAT	10
6.5	RESPONSABLES	10
6.6	PAIEMENT	11
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	12
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
6.9	LOIS APPLICABLES	12
6.10	Ordre de priorité des documents	13
6.11	EXPÉDITION INSTRUCTION — LIVRAISON DESTINATION	13
6.12	ASSURANCE – AUCUNE EXIGENCE SPÉCIFIQUE	13
6.13	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	13
ANNEXE	1 – LISTE DE PRIX	15
ANNEXE	« B » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	18

File No. - N° du dossier 127qf FP2603-210661 ld de l'acheteur - Buyer ID 127qf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences de sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité applicable à cette demande.

1.2 Exigence

Le contracteur doit fournir les items énumérés dans l'annexe 1 - Liste de prix.

1.3 Débriefing

Les soumissionnaires peuvent demander un débriefing sur le processus de sollicitation. Les soumissionnaires doivent faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de sollicitation. Le débriefing doit être par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Service Connexion postel

La demande de sollicitation permet aux soumissionnaires d'utiliser <u>service Connexion postel offert</u> par Poste Canada pour transmettre leur offre par voie électronique. Les soumissionnaires doivent se référer à la section 2 identifié instruction aux soumissionnaires et à la section 3 identifié instruction pour la préparation des soumissions, pour information complémentaire.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 127qf FP2603-210661 ld de l'acheteur - Buyer ID 127qf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Produits équivalent

- 1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - a. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
 - b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
 - c. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
 - d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précises dans la demande de soumissions, et;
 - e. indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires;
- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la gualité ne seront pas pris en considération si :
 - a. la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou:
 - b. le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 127qf FP2603-210661 ld de l'acheteur - Buyer ID 127qf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui es des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. FP2603--210661/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. FP2603--260661 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 127qf FP2603-210661 ld de l'acheteur - Buyer ID 127qf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

(c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

ld de l'acheteur - Buyer ID 127qf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N $^{\circ}$ du dossier $127qf\ FP2603-210661$

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

 Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 GO par message individuel affiché et une limite de 20 GO par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

Les prix doivent être indiqués uniquement dans la soumission financière. Aucun prix ne doit apparaitre dans aucune autre section de la soumission.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures - soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « B » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « B » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

File No. - N° du dossier 127qf FP2603-210661 ld de l'acheteur - Buyer ID 127qf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 127qf FP2603-210661 ld de l'acheteur - Buyer ID 127qf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html)</u>, afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des «soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF» du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. FP2603--210661/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. FP2603--260661 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 127qf FP2603-210661

Id de l'acheteur - Buyer ID 127qf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

File No. - N° du dossier 127qf FP2603-210661 ld de l'acheteur - Buyer ID 127qf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune demande de sécurité sur ce contrat,

6.2 Exigence

Le fournisseur doit fournir les items énumérés dans l'annexe 1 – Liste de prix.

6.3 Clauses et conditions générales

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2021-12-02) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

Tous les items doivent être reçus avant le -----inclus. (à compléter à la signature du contrat – (3 ans après l'attribution du contrat).

6.4.2 Delivery Date

Tous les livraisons doivent être reçues le ou avant _____. (A compléter à la signature du contrat)

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante est :

Lorraine Larose
Agent d'approvisionnement
Appareils électroniques, munitions et systèmes tactiques
Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada
Service des Approvisionnements
11 rue Laurier Place du Portage III, 8C2, Gatineau, QC K1A 0S5 Canada

Téléphone: 873-355-4839

E-mail:Lorraine.Larose@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de l'invitation - Solicitation No. FP2603-210661/A N° de réf. du client - Client Ref. No. FP2603-260661

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 127qf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 127qf FP2603-210661

du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6

taxes applicables sont en surplus.

6.5.2	Chargé de projet
Le char	gé de projet pour le contrat est : (À insérer lors de l'attribution du contrat)
	Nom : Titre : Organisation : Adresse :
	Téléphone : Télécopieur : Courriel :
cadre d prévus celui-ci	gé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le u contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements t être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité tante.
6.5.3	Représentant de l'entrepreneur
Le resp	onsable du projet pour le contrat est : (À insérer lors de l'attribution du contrat)
	Nom : Titre : Nom de la Compagnie : Adresse :
	Téléphone : Télécopieur :
le cadre travaux cependa change	gé de projet représente le département ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans du contrat. Il et il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; ant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels ments peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par é contractante.
6.6	Paiement
6.6.1	Base de paiement
	sidérant que le fournisseur rempli toutes ces obligations liées au contrat de façon satisfaisante, le seur sera payé à un prix unitaire ferme tel que spécifié à la partie 1 – liste de prix pour un cout de (prix à insérer lors de l'attribution du contrat). Les frais de douane sont inclus et les

Page 11 of - de 18

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. FP2603-210661/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. FP2603-260661

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 127qf FP2603-210661 ld de l'acheteur - Buyer ID 127qf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada ne paiera pas le fournisseur pour tout changement de plan, modification ou interprétation du travail, à moins d'avoir été approuvé au préalable, par écrit, par l'Autorité contractante avant le début des travaux.

6.6.2 Paiements multiples

Le Canada paiera le fournisseur lorsque le travail sera complété et la livraison des items selon la base de paiement du contrat si :

- a. Une facture précise et complète incluant tous les documents au contrat est soumise en accord avec les instructions de facturation applicables au contrat.
- tous les documents ont été vérifiés au Canada;
- c. le travail livré a été accepté au Canada.

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

Le fournisseur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

Le fournisseur doit soumettre les factures en accord avec la section identifiée «soumettre les factures» dans les conditions générales. Les factures ne peuvent être soumises jusqu'à ce que le travail identifié dans la facture soit complété.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- une (1) facture électronique doit être envoyée à la Garde Côtière Canadienne représentant désigné à XXXXxxxx@dfo-mpo.gc.ca
- Une (1) copie électronique doit être envoyée à l'Autorité contractuelle indiquée dans la section « Autorité » du contrat.
- Une (1) copie électronique doit être envoyée à MPO facturation-MPO-DFO facturation@MPO-DFO.GC.CA

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois en force en Ontario.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $FP2603-210661/A \\ \mbox{N}^{\circ}$ de réf. du client - Client Ref. No. FP2603-260661

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier $127qf\ FP2603-210661$

ld de l'acheteur - Buyer ID 127qf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention et l'annexe 1;
- les conditions générales <u>2010A</u> (2021-12-02) Conditions générales : biens (complexité moyenne);
- c) Annexe 1 Liste de prix;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du ______. (À insérer à l'attribution du contrat)

6.11 Expédition Instruction – Livraison Destination

Les marchandises doivent être expédiées et livrés au lieu de destination spécifié dans le contrat :

Incoterms 2000 inclus les frais de douane (FDP) (Sarnia, ON) incoterms 2000 pour expédition d'un fournisseur commercial,

1355 Confédération Street Unité 8 Sarnia, Ontario N75 4T2

6.11.1 Marchandise excédentaire

La quantité de biens pour être livré par le contracteur est spécifié dans le contrat. Le contracteur demeure responsable pour toute livraison supplémentaire que ce soit une quantité excédentaire expédiée volontairement ou que ce soit à la suite d'une erreur du contracteur. Le Canada ne fera aucun paiement au contracteur pour les biens expédiés en excès à la quantité spécifiée Canada ne retournera pas la marchandise au contracteur à moins que le contracteur accepte de payer pour tous les frais reliés au retour inclus, mais non limité au frais de port et de manutention. Le Canada aura le droit de déduire de tels frais de toute facture soumise par le contracteur.

6.11.2 Étiquetage

Le contracteur doit s'assurer que les spécifications du manufacturier sont imprimées sur chacun des items ou sur une étiquette adhésive commerciale fixée sur la boite.

6.12 Assurance – Aucune exigence spécifique

Le fournisseur est responsable pour décider si la couverture d'assurance est suffisante pour remplir ces obligations au contrat et pour assurer la conformité avec toute loi applicable. Toute assurance acquise ou maintenu par le fournisseur est à ces propre frais, avantage et protection. Il ne soustrait pas le fournisseur de ces obligations de réduire sa responsabilité envers le contrat.

6.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. FP2603--210661/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. FP2603--260661 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 127qf FP2603-210661

ld de l'acheteur - Buyer ID 127qf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

(c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.

(d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $FP2603-210661/A \\ \mbox{N}^{\circ}$ de réf. du client - Client Ref. No. FP2603-260661

File No. - N° du dossier $127qf\ FP2603-210661$ N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $127qf \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE 1 – LISTE DE PRIX

Tous les prix de la liste de prix sont en dollar canadien.

Table 1

4		¥;;;	Prix Unitaire Taxe excluse Livraison FAB Douane incl.	Prix Unitaire Taxe excluse Livraison FAB Douane incl.	Prix Unitaire Taxe excluse Livraison FAB Douane incl.	Prix étendu Excl. Taxes et douane incl.
		danie Constant	Période 1 De l'émission du contrat au 31 mars 22	Période optionelle du 01 avr 22 jusq'au 31 mars 23	Période optionelle du 01 avr 23 jusq'au 31 mars 24	(Utilisez les prix de la période 1)
001	Wireless Headset w Mic – Model H9180 Part No. 41032G-07	8				
002	Belt Station/Vox – Model U9910-BSW Part No. 40992G-19	8				
003	LI Polymer Battery Part No. 40688G-90	8				
004	Wireless Gateway with Whip Antenna – U9922-G38 Part No. 40995G-01	2				
900	Interface Cable C3821 Part No. 18747G-06	2				
900	POWER CABLE A C99-22PW Part No. 18748G-24	2				
200	BATTERY CHARGER A99-14-CRG (110VAC) Part No. 41034G-02	2				
800	AC Cable for battery charger Part No. C99- 14-AC1	2				
600	SIMRAD GPS NSS9 EV03S COMBO MULTIFUNCTION DISPLAY Part No. 000- 15402-001	8				

 $\rm N^\circ$ de l'invitation - Solicitation No. $\rm FP2603-210661/A$ $\rm N^\circ$ de réf. du client - Client Ref. No. $\rm FP2603-260661$

File No. - N° du dossier $127qf\ FP2603-210661$

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $127qf \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

010	SIMRAD RADAR RADOME HALO20+ 10M CABLE Part No. 000-14536-001	9	
011	SIMRAD ANT GPS GS25 WITH RATE COMPAS 10HZ NEMEA 2000 Part No. 000- 11043-001	9	
012	SIMRAD DISPLAY IS42 MULTIFUNCTION DISPLAY N2K Part No. 000-13285-001	4	
013	SIMRAD SonarHub Sounder Module Part No. 000-11142-001	9	
014	SIMRAD N2K LOW CONNECTOR MULTI 4-WAY Part No. 000-12612-001	9	
015	SIMRAD N2K STARTER KIT NMEA 2000 Part No. 000-0124-69	9	
016	SIMRAD N2K Extension Cable 2' Part No. 000-0119-88	24	
017	SIMRAD N2K Extension Cable 6' Part No. 000-0127-53	24	
018	SIMRAD N2K T-Connector Part No. 000-0119-79	24	
019	SIMRAD N2K LOW N2KEXT-15RD EXTENSION 15FT (4.5M) Part No. 000- 0119-86	24	
020	SIMRAD CABLE LOW ETHERNET EXT 6FT (1.8M) Part No. 000-0127-51	24	
021	SIMRAD CABLE LOW ETHERNET EXT 15FT (4.5M) Part No. 000-0127-29	24	
022	SIMRAD P319 Transducer Part No. 000-13915-001	9	
023	SIMRAD 9 to 7 pin adapter cable (for transducer to SonarHub) Part No. 000-13977-001	9	
024	Standard Horizon GX6000 VHF Transceiver Part No. STA-GX6000	9	
025	Standard Horizon Flush Mounting Kit (for GX6000) Part No. MMB-84	9	
026	Standard Horizon- 10W Amplified Speaker with on/off volume control Part No. MLS-310B	9	

Page 16 of - de 18

 $\label{eq:FP2603-210661/A} $$ N^\circ$ de réf. du client - Client Ref. No. FP2603-260661$ N° de l'invitation - Solicitation No.

File No. - N° du dossier 127qf FP2603-210661

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 127qf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

027	Standard Horizon SSM-70H Remote Command MIC Part No. STA-SSM70H	9		
028	Standard Horizon MEK4 MIC Extension Kit Part No. MEK-4	9		
029	Navionics+ Card SD/MSD Canada Part No. NVN-MSDNAV-PLUS	80		
030	MORAD VHF-156HD Morad 6db VHF Antenna Part No. 9120	9		
031	M91G 4" RATCHET MOUNT ADAPTOR GOLD Part No. 9072	9		
032	SHAKESPEARE S/S RACHET MOUNT (HD) Part No. 4187-HD	9		
033	Whelen Siren Part No. SA315P	9		
034	Whelen Siren universal adapter bracket Part No. SAK1	9		
035	Zodiac Transducer Bracket - 14 Degree (Inland Marine) Part No. MP-66248-1P	9		
980	EM-TRAK B953 SOTDMA Class B+ AIS Part No. B953	9		
037	Blue Sea ST12 Fuse Block Part No. 5026	9		
038	Blue Sea Cable Gland Part No. 1003	2		
	Total:			

Bien - Optionnel:

Le contracteur garanti au Canada deux options irrévocables pour obtenir les items décrits dans la section 1 avec les mêmes conditions et prix établis au contrat. Cet option ne peut être utilisé que par l'autorité contractante et sera exercé uniquement dans un but administratif pour amendement au contrat.

L'autorité contractante peut exercer les options à l'intérieur de trois ans après l'attribution du contrat en faisant parvenir une note écrite au contracteur. N° de l'invitation - Solicitation No. FP2603-210661/A N° de réf. du client - Client Ref. No. FP2603-260661

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

127qf FP2603-210661

Id de l'acheteur - Buyer ID 127qf

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants:

) Carte d'achat VISA ;
) Carte d'achat MasterCard ;
) Dépôt direct (national et international) ;
) Échange de données informatisées (EDI) ;
) Virement télégraphique (international seulement) ;
) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)